

L'agrile du frêne, une catastrophe écologique silencieuse

Depuis une dizaine d'années, un insecte exotique envahissant, l'agrile, décime les frênes. Au Canada, l'agrile du frêne a déjà tué plusieurs millions d'arbres. Au Québec on prévoit que plusieurs autres millions de frênes devront être abattus et remplacés par de nouvelles essences. Une tâche titanesque.

Vous avez dit agrile du frêne?

Introduit accidentellement d'Asie et découvert en 2002 à Windsor en Ontario, ce beau petit insecte, vert émeraude, long de 10 mm, a fait de grands dégâts. Sans véritables prédateurs pour le contrôler il a été transporté dans le bois de chauffage, détruisant presque tous les frênes indigènes sur son passage.

Ce sont les larves de l'insecte qui se nourrissent d'une couche située entre le bois et l'écorce, là où circule la sève et qui génère les nouvelles cellules, en y formant des galeries en zigzag. Ces minitunnels empêchent la sève de remonter vers les branches, entraînant, en cinq à six ans, la mort de l'arbre.

C'est ce petit insecte qui causera la mort des frênes du Québec dans un avenir rapproché.



Photo : Ressources Naturelles Canada

Comment savoir si un frêne est attaqué?

Au début de l'infestation, c'est assez difficile, les arbres ne présentant pas de symptômes. Quand ils font leur apparition, l'infestation est présente. Les symptômes sont difficiles à détecter, car ils apparaissent dans le haut de l'arbre. Il s'agit du dépérissement de la cime et de la présence de gourmands sur le tronc. Des trous en D sur le tronc et des galeries sous l'écorce sont les signes que l'arbre va mourir.

Tous les frênes vont-ils mourir?

À long terme tous les frênes du Québec risquent de disparaître puisqu'il n'existe aucun traitement efficace pour contrôler et détruire l'insecte. La stratégie consiste principalement à ralentir la progression de l'agrile par l'utilisation d'un pesticide à faible impact pour, d'un côté, avoir le temps de faire des recherches pour trouver de solutions et d'un autre planter des arbres qui remplaceront ceux qui meurent. À ce jour, les recherches sur divers moyens de lutte biologique ne sont pas encore arrivées à des résultats tangibles.



Photo : Bertrand Dumont/horti-media.com

Que doit-on faire si on possède des frênes sur son terrain?

Il faut observer ses arbres et, en cas de doute ou de premiers signes de possible d'infestation, contacter un arboriculteur professionnel. Trois types d'intervention peuvent être mis en place.

Le traitement

Le produit utilisé est le TreeAzin™, un insecticide systémique extrait des graines de margousier. Il s'agit d'une solution qu'on injecte au pied de l'arbre tous les deux ans pendant toute la durée de la vie de l'arbre. À cause des coûts que cela représente, il faut bien sélectionner les arbres traités. On privilégie les beaux spécimens, en santé, placés au bon endroit.

Le traitement doit être réalisé par une entreprise qui détient les permis et accréditations appropriés.

L'abattage

C'est la solution de dernier recours, mais elle s'impose puisqu'une fois morts les frênes deviennent dangereux. Leur bois est alors cassant et les arbres peuvent causer des dommages sur des biens ou des personnes.

On fait appel à un arboriculteur professionnel membre de la Société Internationale d'Arboriculteur – Québec [SIAQ] qui disposera des billes de bois selon des règles de l'art.

Si on a une cheminée ou un poêle à combustion lente, on peut utiliser le bois comme combustible à chauffage.

La plantation

C'est la seule solution viable à long terme. Elle consiste à planter un nouvel arbre une fois qu'un frêne est abattu. La stratégie du bon arbre au bon endroit est bien entendu de mise.

Si on a la place sur le terrain, on peut replanter une nouvelle essence à quelques mètres d'un frêne non encore atteint. Le nouveau spécimen a alors le temps de pousser avant que le frêne soit infesté.

Attention au bois de chauffage

La vente et le déplacement du bois de chauffage et du bois d'abattage facilitent la dissémination de l'insecte. Celui-ci reste à l'abri sous l'écorce et ressort dès que les conditions sont bonnes. Comme les frênes sont des essences communes